

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ste-Perpétue tenue le lundi 11 juillet 2022 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, au 2197 rang St-Joseph, C.P 98, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Guy Dupuis
Mesdames les conseillères :	Marie-Pier Bourassa Noémi Robitaille
Messieurs les conseillers :	Nicolas Goulet Richard Baril Jean-François Jodoin Jean-Luc Boisclair

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy Dupuis.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 7h40

Administration

2022-07-117

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin
Appuyé par monsieur Richard Baril et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022
4. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 30 juin 2022
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2022 ;
6. Dérogation mineure-Terrain monsieur Coté-Parc industriel
7. Fermeture des bureaux municipaux pour les vacances de la construction
8. Abolition de poste et offre d'un nouveau poste
9. Retrait de madame Marie-Pier Bourassa et ajout de monsieur Richard Baril au comité OMH

10. Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de réfection du rang Saint-Charles
11. Contrat non accordé à Pavage Drummond inc. suite à l'appel d'offre public sur SEAO pour le Rang St-Charles
12. Autorisation de dépense pour le service de paie Desjardins
13. Autorisation de payer un montant pour le cellulaire de Chantale Fleurent et Sarah-Claude Bérubé
14. Avis de contribution-Croix rouge et signature de l'amendement à l'entente
15. Démission de madame Sarah-Claude Bérubé au poste de coordonnatrice aux loisirs

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

16. Autorisation de dépense pour des vêtements de pompiers de la compagnie Aéro-Feu
17. Vente du camion de pompier immatriculé et procuration

TRANSPORT ET VOIRIE

18. Autorisation de dépense pour l'achat de calcium liquide pour le rang St-Charles
19. Autorisation de dépense pour le fauchage
20. Autorisation de dépense pour refaire certains fossés

REPORTÉ

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

LOISIRS

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

Suivi des comités

21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-118

(3)Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet
Appuyé par madame Noémie Robitaille et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-119

(4) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 30 juin 2022

Sur proposition de madame Marie-Pier Bourassa, appuyé par monsieur Jean-Luc Boisclair et résolu que le conseil approuve la liste de comptes à payer au montant de 108 808.22 \$ des déboursés fait au cours du mois 5 427.17 \$ et des salaires payés, au montant de 15 462.06 \$ au cours du mois de juin 2022

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(5) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2022 ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2022

2022-07-120

(6) Dérogation mineure-Terrain monsieur Coté-Parc industriel

Considérant la demande de dérogation mineure afin de permettre moins de cases de stationnement que le nombre minimal exigé, soit 21 au lieu de 26 cases.

Considérant la demande de dérogation mineure afin de permettre un accès au terrain de ± 62.3 m alors que la largeur maximale permise est de 12 m, soit une dérogation de ± 50.3 m.

Considérant que le lot est situé dans la zone I-2;

Considérant l'usage industriel sur le lot;

Considérant la faible circulation automobile;

Considérant les camions de transport qui devront accéder à ce terrain;

Considérant qu'une entrée plus large facilitera le transport et sera plus sécuritaire

Considérant que le calcul du nombre de cases de stationnement de fait en fonction de la superficie du bâtiment ou du terrain;

Considérant la grande superficie du terrain;

Considérant qu'il n'y aura qu'une douzaine d'employés;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa
Appuyé par monsieur Richard Baril et résolu,

De procéder à la dérogation mineure afin de permettre moins de cases de stationnement que le nombre minimal exigé, soit 21 au lieu de 26 cases.

et de permettre un accès au terrain de ± 62.3 m alors que la largeur maximale permise est de 12 m, soit une dérogation de ± 50.3 m.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-121

(7) Fermeture des bureaux municipaux pour les vacances de la construction

Considérant que les vacances de la construction sont du 24 juillet au 6 août 2022;

Considérant que la Municipalité fermera son bureau municipal pour cette période

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Richard Baril
Appuyé par monsieur Jean-François Jodoin et résolu,

De fermer le bureau municipal pour la période du 24 juillet au 6 août 2022. De retour le 8 août 2022

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-122

(8) Abolition de poste et offre d'un nouveau poste.

ATTENDU QUE la Municipalité doit revoir l'efficacité de sa structure organisationnelle actuelle, de réévaluer ses indicateurs de performance concernant les méthodes de travail et le rendement de ses effectifs eu égard aux besoins opérationnels;

ATTENDU QU'après analyse de l'évolution des besoins opérationnels et des méthodes de travail plus efficaces, le poste de directrice générale adjointe doit être aboli et qu'un poste de préposée à l'accueil et adjointe administrative doit être créé;

ATTENDU des recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Pier Bourassa
APPUYÉ PAR : Madame Noémie Bourassa
ET RÉSOLU :

- Que dans ces circonstances, la Municipalité abolisse le poste de « directrice générale adjointe » tel que présentement défini;
- Que la Municipalité crée le poste de « préposé à l'accueil et adjointe administrative » aux conditions suivantes :
 - 32 heures par semaine réparties du lundi au jeudi;
- Que la Municipalité offre ce poste nouvellement créé à l'employée portant le numéro de matricule 130BILM2;
- Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à prendre toutes les procédures utiles et nécessaires pour mettre en application la présente décision, et à signer tous les documents nécessaires à cette mise en application;

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-123

(9) Retrait de madame Marie-Pier Bourassa et ajout de monsieur Richard Baril au comité OMH

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et appuyé par monsieur Jean-François Jodoin de retirer madame Marie-Pier Bourassa et ajouter monsieur Richard Baril au comité de l'OMH

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-124

(10) Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de réfection du rang Saint-Charles

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

Résolution numéro 2022-07-124

Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de réfection du rang Saint-Charles

ATTENDU QUE la **Municipalité de Sainte-Perpétue** a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE Municipalité de Sainte-Perpétue s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, **Mme Caroline Roberge, directrice générale et greffière-trésorière**, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Noémie Robitaille, appuyée par monsieur Richard Baril, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la **Municipalité de Sainte-Perpétue** autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que **Mme Caroline Roberge** est dûment **autorisée** à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme

Ce _____ du mois de _____ 2022

2022-07-125

(11) Contrat non accordé à Pavage Drummond inc. suite à l'appel d'offre public sur SEAO pour le Rang St-Charles

Considérant l'appel d'offre de service sur SEAO pour la Réfection du rang St-Charles;

Considérant le plus bas soumissionnaire Pavage Drummond inc., lors de l'ouverture des soumissions;

Considérant que le conseil a décidé de reporter les travaux à l'été 2023;

Considérant que la Municipalité va déposer le projet à une demande de subvention dans le programme PPAVL- Volet accélération du MTQ;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin
Appuyé par madame Marie-Pier Bourassa et résolu,

De ne pas accorder le contrat à l'entreprise Pavage Drummond inc. considérant que la Municipalité a décidé de reporter les travaux de la Réfection du Rang St-Charles à l'été 2023

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-126

(12) Autorisation de dépense pour le service de paie Desjardins

Considérant les soumissions reçus de Desjardins pour le service de base pour faire les paies de la Municipalité;

Considérant le temps que la Municipalité gagne à faire faire les paies par Desjardins;

Considérant la précision des déductions de bases, paiement des salaires et autres;

Considérant un coût approximatif de 57\$ par semaine pour le service de base et pour traiter la paie de tous les employés incluant les pompiers;

Considérant que ce prix inclus :

- Le calcul du brut au net
- Le calcul automatique des fériés et des banques de vacances
- Le dépôt direct dans les comptes des employés (peu importe l'institution financière)
- La gestion et les paiements des déductions à la source (prélevé à chaque période de paie)
- Le paiement des remises et la transmission du Rapport directement à la CCQ (uniquement pour compagnie CCQ)
- La production de la fin d'année (Sommaire fédéral, Rapport provincial et les T4-Relevé 1 des employés)
- L'accès en ligne, à l'employeur, aux rapports de paie (talons de paie, registre salaire, rapport d'écriture comptable, rapport remises aux organismes, etc.)
- L'accès en ligne aux talons de paie pour les employés (option complémentaire **Libre-service**)
- Les rapports CNESST et CNT (Québec seulement)

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Boisclair
Appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu,

De faire faire les paies par Desjardins pour le service de base pour les employés municipaux et les pompiers.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-127

(13) Autorisation de payer un montant pour le cellulaire de Chantal Fleurent

Considérant que Chantal Fleurent utilise beaucoup son cellulaire personnel pour le travail;

Considérant que la Municipalité paie à l'employé de voirie 20\$ par mois;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Richard Baril
Appuyé par madame Marie-Pier Bourassa et résolu,

D'autoriser le paiement de cellulaire à 20\$ par mois pour Chantal Fleurent.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-128

(14) Avis de contribution-Croix rouge et signature de l'amendement à l'entente

Considérant l'entente de service aux sinistrés avec la Croix rouge;

Considérant le montant de 180.00\$ pour l'année 2022-2023;

Considérant que la durée de l'entente a été modifiée pour passer de 3 ans à 4 ans;

Considérant que monsieur le maire, Guy Dupuis et madame Caroline Roberge, directrice général et secrétaire-trésorière par intérim sont signataires à cet amendement de l'entente;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin
Appuyé par monsieur Richard Baril et résolu,

De contribuer au montant de 180\$ pour l'année 2022-2023 et d'autoriser monsieur le maire, Guy Dupuis ainsi que la Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, madame Caroline Roberge à signer l'amendement de l'entente

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-129

(15) Démission de madame Sarah-Claude Bérubé au poste de coordonnatrice aux loisirs

Considérant la lettre de démission de madame Sarah-Claude Bérubé reçue le 5 juillet 2022;

Considérant que madame Sarah-Claude occupait le poste de coordonnatrice aux loisirs;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet
Appuyé par monsieur Richard Baril et résolu,

D'entériné la démission de madame Sarah-Claude Bérubé au poste de coordonnatrice aux loisirs.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-130

(16) Autorisation de dépense pour des vêtements de pompiers de la compagnie Aéro-Feu

Considérant le montant de 7575.00\$ plus taxes de la compagnie Aéro-Feu pour l'achat des manteaux et pantalons pour les pompiers ;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Richard Baril
Appuyé par madame Noémie Bourassa et résolu,

D'autoriser la dépense de 7575.00\$ plus taxes de la compagnie Aéro-Feu pour des manteaux et pantalons pour les pompiers

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-131

(17) Vente du camion de pompier immatriculé et procuration

Considérant que ce véhicule de maque Chevrolet, model P32 d'année 1993 de catégorie d'usage CA-SQ-SP-URGEN L-A4 était remisé;

Considérant l'immatriculation L550811-8 et le numéro du véhicule 1GBKP32JXP3311802;

Considérant qu'une annonce a été publiée pour la vente du camion;

Considérant que le montant de la vente du véhicule est une vente conclue qui s'établie à 2000\$;

Considérant que la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité, madame Caroline Roberge donne une procuration à monsieur Christophe Baril, chef du Service Incendie pour la Municipalité de Ste-Perpétue afin de signer toutes les transactions requises à cette vente et de signer le transfert des plaques d'immatriculation au nom du nouveau propriétaire monsieur Jean-Marc Binette résident au 48 rue des Érables à Victoriaville, Québec, G6P 2J1 ;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin
Appuyé par monsieur Richard Baril et résolu,

D'entériner la vente du véhicule de marque Chevrolet, de model P32, année 1993. Immatriculé L550811-8 et de numéro de véhicule 1GBKP32JXP3311802 au montant de 2000\$ au nouveau propriétaire monsieur Jean-Marc Binette résident au 48 rue des Érables à Victoriaville, Québec, G6P 2J1

À cette fin, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière donne une procuration à monsieur Christophe Baril afin qu'il puisse signer toutes les transactions requises à cette vente et de signer le transfert des plaques d'immatriculation au nom du nouveau propriétaire;

Ce montant sera déposé dans le fonds générale de la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-132

(18) Autorisation de dépense pour l'achat de calcium liquide pour le rang St-Charles

Considérant que la réfection du rang St-Charles est reportée en 2023 ;

Considérant que la Municipalité doit entretenir ce rang en mettant du calcium liquide en attendant la réfection pour la sécurité des citoyens;

Considérant la soumission de l'entreprise Somavrac c.c.au montant 3650.00\$ plus taxes plus l'épandage ;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par madame Noémie Robitaille
Appuyé par monsieur Jean-Luc Boisclair et résolu,

D'autoriser la dépense pour l'achat de calcium au montant 3650.00\$ plus taxes plus l'épandage de l'entreprise Somavrac c.c

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-133

(19) Autorisation de dépense pour le fauchage

Considérant la soumission reçue de David Baily au montant de 5 200\$ plus taxes ;

Considérant que le Le taux horaire est pour l'autre versant du fossé où sont situés les branches, les travaux pour cette année se feront sur le rang St-Charles et St-Anne ;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par monsieur Richard Baril
Appuyé par monsieur Jean-François Jodoin et résolu,

D'autoriser la dépense de 5 200\$ plus taxes de David Baily pour les travaux de fauchage pour le rang St-Charles et St-Anne

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-134

(20) Autorisation de dépense pour refaire certains fossés

REPORTÉ

Considérant que le fossé devant le 51 rue De la Bastille, rue St-Charles et Onésime Lampron sont à refaire ;

Considérant que le fossé se situant devant le 2809 Rang St-Joseph est à être modifié conditionnel à la rencontre du MTQ le 21 juillet prochain ;

Considérant le montant de 15 000\$ que la Municipalité alloue pour faire ces travaux ;

En conséquence et pour es motif;

Il est proposé par
Appuyé par et résolu,

D'autoriser la dépense de 15 000\$ pour refaire et modifier les fossés se situant devant les adresses du 51 rue De la Bastille, rue St-Charles et Onésime Lampron et du 2809 Rang St-Joseph conditionnel à la rencontre du MTQ le 21 juillet.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(21) Période de questions

2022-07-135

(22) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-François Jodoin, appuyé par Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de lever la séance à 8h45

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

Guy Dupuis
Maire

Caroline Roberge
Directrice-générale et
secrétaire-trésorière
par intérim

Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Dupuis, maire

